

HISTOIRE

DES CONCILES

D'APRÈS

LES DOCUMENTS ORIGINAUX

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

PARIS. — IMPRIMERIE JULES LE CLERE ET Ce, RUE CASSETTE, 17.

HISTOIRE DES CONCILES

D'APRÈS

LES DOCUMENTS ORIGINAUX

PAR

Mgr CHARLES-JOSEPH HÉFÉLÉ

ÉVÊQUE DE ROTTENBOURG

TRADUITE DE L'ALLEMAND

PAR M. L'ABBÉ DELARC

TOME DOUZIÈME

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

SUIVANT L'ORDRE ALPHABÉTIQUE



LYON
H. PÉLAGAUD
Librairie Pontificale
48, RUE MERCIÈRE, 48

PARIS
PHILIPPE REICHEL
Librairie Centrale
5, RUE DE TOURNON, 5

1878

AVANT-PROPOS

Comme le texte original de l'*Histoire des Conciles* ne possède pas de table générale, celle que nous donnons au public a été composée sur les tables particulières, très-détaillées, qui accompagnent chacun des volumes de l'ouvrage allemand.

Pour les articles proprement historiques, tels que le récit des travaux de chaque concile, les biographies etc., il n'y avait qu'une méthode à suivre : reproduire scrupuleusement le texte des tables allemandes; et c'est à quoi nous nous sommes constamment appliqué dans cette partie, de beaucoup la plus considérable de notre travail.

Nous avons cru pouvoir user d'un peu plus de liberté dans les matières canoniques et théologiques. Lorsque le même article, reproduit dans plusieurs des tables particulières, s'est trouvé partout conçu sur le même plan, au lieu de juxtaposer les textes de ces tables particu-

lières, il nous a paru qu'il y aurait tout avantage à les fondre ensemble autant que possible. Nous pensons toutefois n'être pas sorti de la réserve que nous impose notre rôle de traducteur, n'ayant employé ce procédé que là où les textes mêmes semblaient l'appeler, ou lorsqu'ils pouvaient du moins s'y prêter sans subir des modifications notables.

Le traducteur.

TABLE GÉNÉRALE

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS L'HISTOIRE DES CONCILES

A

B

C

lui, 15. — On commence la lecture des pièces relatives au *brigandage* d'Éphèse, 16. — L'entrée de Théodoret occasionne un grand tumulte, 16. — Suite de la lecture, 17. — Dioscore appelé meurtrier, 17, 24. — Il cherche à rendre aussi responsables de ce qui s'est fait à Éphèse Juvénal de Jérusalem, Thaassius de Césarée etc., 17. — Lecture du procès-verbal d'Éphèse, 19. — Dioscore n'avait pas fait lire la lettre de S. Léon au concile, 19. — N'avait admis de notaires que les siens et ceux de ses amis, 20. — On l'accuse d'avoir usé de violence et fait souscrire aux Pères un blanc-seing, 18, 20. — Si le 3e concile œcuménique a défendu toute addition au symbole de Nicée, 21, 52, 66 sq. — Dioscore affirme son orthodoxie, 21. — Aveu de Basile de Séleucie, 22. — Beaucoup d'évêques qui avaient été faibles à Éphèse reconnaissent leur faute, 22. — On commence la lecture du procès-verbal du synode de Constantinople, inséré dans les actes d'Éphèse, 23. — Nouvelles exclamations, 23 sq. — Beaucoup d'évêques abandonnent le parti de Dioscore, 25. — On lit les actes de deux commissions d'enquête sur le synode de Constantinople, 28. — Nouvelles accusations contre Dioscore; il ne lui reste que six adhérents, 28 sq. — On poursuit la lecture des actes d'Éphèse, 29. — Les commissaires proposent de déposer, outre Dioscore, tous les autres chefs du *brigandage* : Juvénal, Thalassius, etc.; mais le concile ne veut déposer que Dioscore, 30. — On demande que chaque évêque expose par écrit sa foi sur le point débattu, 30. — 2e *session*, 30. — Dioscore, Juvénal etc., n'y paraissent pas, 30. — On propose de ne point rédiger de formule nouvelle, mais de faire admettre partout la lettre de S. Léon, 31. — On lit et on approuve les anciens symboles, deux lettres de S. Cyrille et la lettre de S. Léon, 32, 45 sqq., 58 sqq., 62, 66 sq. — Quelques Pères hésitent d'abord sur certains passages de cette dernière, 32. — Commission pour traiter la question de dogme; elle se réunit chez Anatole, 31, 34 sq. — On intercède en faveur des chefs du *brigandage* d'Éphèse; nouveau tumulte, 34. — 3e *session*, à laquelle les commissaires impériaux n'assistent pas, 35. — Second mémoire d'Eusèbe de Dorylée contre Dioscore, 36. — Dioscore cité deux fois devant le concile, 37. — On donne lecture de quatre mémoires envoyés d'Alexandrie contre Dioscore : 1° du diacre Théodore, et 2° du diacre Ischyrion, qui l'accusent d'immoralité et de plusieurs meurtres, 38 sq.; — 3° des neveux de S. Cyrille, 40; — 4° du laïque Sophronius, 41. — Dioscore, après une troisième citation, est déposé, 42 sq. — 4e *session*. Les évêques d'Illyrie et de Palestine, qui avaient d'abord hésité, adhèrent à la lettre de S. Léon, 46 sq. — Juvénal, Thalassius, etc., ayant aussitôt souscrit la lettre, sont admis par le concile, 47. — Profession de foi des treize évêques égyptiens, 48. — Ils refusent de se prononcer sur la lettre de S. Léon, parce que, disent-ils, le siége d'Alexandrie est vacant et qu'ils ne peuvent agir sans leur archevêque, 48 sq., 134. — Ils consentent à ce que le nouvel évêque d'Alexandrie soit nommé par le concile, 49. — Ils devront jusque-là rester à Constantinople, 49. — On introduit Carosus, Barsumas et d'autres moines eutychiens, 50 sq. — Leurs suppliques à l'empereur et au concile, 50 sq. — Ils ne reconnaissent pas la déposition

de Dioscore, 51. — Le concile proteste qu'il explique le symbole de Nicée, sans rien ajouter au dogme, 52. — L'archimandrite Dorothée soutient l'orthodoxie d'Eutychès et dit : *Un de la Trinité a souffert*, 53. — On lit d'anciens canons, 52, 54, 87, 92. — On accorde un délai aux moines, 55. — Affaire de Photius de Tyr, 55. — Tout décret impérial en contradiction avec les canons est sans valeur, 55, 57. — 5e *session*. On lit une profession de foi préparée par la commission; elle ne satisfait pas plusieurs des Pères, surtout les légats, 57 sq. — Discussion, 58. — Si Dioscore a été déposé pour hérésie ou seulement pour désobéissance au concile, 59. — Nouvelle commission du dogme, 58 sq. — Ses membres, 60. — Nouvelle formule, 60-65; — où l'on approuve plusieurs lettres de S. Cyrille et de S. Léon, 62. — Cette formule montre que ce n'est pas à la lettre du symbole de Nicée qu'il est défendu de rien ajouter, 66. — Discours à l'empereur, 65 sqq. — 6e *session*. L'empereur et l'impératrice y assistent, 68. — Acclamations, 68. — La profession de foi, déjà signée par trois cent cinquante-cinq évêques, est lue de nouveau, 68. — L'empereur propose trois canons, 69. — On demande la clôture du concile, mais l'empereur désire qu'il prolonge ses travaux, 69. — 7e *session*. Conflit de juridiction entre Maxime d'Antioche et Juvénal de Jérusalem; solution, 70. — 8e *session*. Théodoret est rétabli sur le siége de Cyr, 71. — 9e *et* 10e *sessions*. Ibas rétabli sur le siége d'Édesse, 72-84. — 11e *et* 12e *sessions*. Bassien et Etienne prétendent l'un et l'autre au siége d'Éphèse, 85. — On choisira un nouvel évêque; mais Bassien et Etienne recevront une pension de l'église d'Éphèse, 89, 91. — Anciens canons cités, 87, 92. — 13e *session*. Conflit entre Nicée et Nicomédie touchant les droits de métropole, 91. — 14e *session*. Sabinien rétabli provisoirement sur le siége de Perrha, 94. — Procès-verbal découvert par les Ballerini, 96. — On lit la lettre de S. Léon au concile, 97. — Le siége de Jérusalem érigé en patriarcat, 97. — Domnus, quoique déposé du siége d'Antioche, jouit d'une pension, 84, 87. — 15e *session*. Les légats du pape n'y assistent pas, non plus que les commissaires impériaux, 98. — Les Pères présents y décrètent le 28e canon et probablement tous les autres, 98. — Texte et commentaire des canons, 100 sqq. — 16e *session*, 135. — Les légats protestent contre ce qui s'est fait en leur absence, 135. — On lit les canons de Nicée et de Constantinople concernant le rang des métropolitains supérieurs, 137. — Différence entre le texte latin et le texte grec de Nicée, relativement à la primauté de l'Église romaine, 137 sq. — Plusieurs Pères du concile ne souscrivent pas le 28e canon, 139. — Sur la proposition des commissaires impériaux, le concile, reconnaissant la primauté de Rome, accorde le deuxième rang à Constantinople, 140. — Protestation des légats romains, 140. — Clôture du concile, 141. — Lettre synodale demandant la confirmation pontificale, I, 433; III, 142. — Anatole de Constantinople et l'empereur la demandent aussi, I, 433; III, 144 sq. — S. Léon rejette le 28e canon, 146 sqq., 157, 159. — Décrets impériaux approuvant le concile, 151 sq. — S. Léon confirme la partie dogmatique des décrets de Chalcédoine, 156 sq. — Œcuménicité du concile, 157. — Anatole reconnaît que la valeur du 28e canon dépend tout entière du pape,

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z

FIN DE LA TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES.

Paris. — JULES LE CLERE et Cie, Imp. de N. S. P. le Pape et de l'Archevêché, rue Cassette, 17.



